



Le Lyotain

Année 2005 Numéro 2

Octobre 2005

Le club ados : bilan et mémo

Dans ce numéro :

Bilan d'été du club ados	1
Informations mairie	2
Médailles	3
Fleurissement de la commune	3
L'écho du conseil	3
Festivités de Noël	4
La rentrée scolaire	6
Du nouveau à la bibliothèque	7
Animation	7
Grange l'Evêque	8
Numéros utiles	8
Etat civil	8
Agenda	8

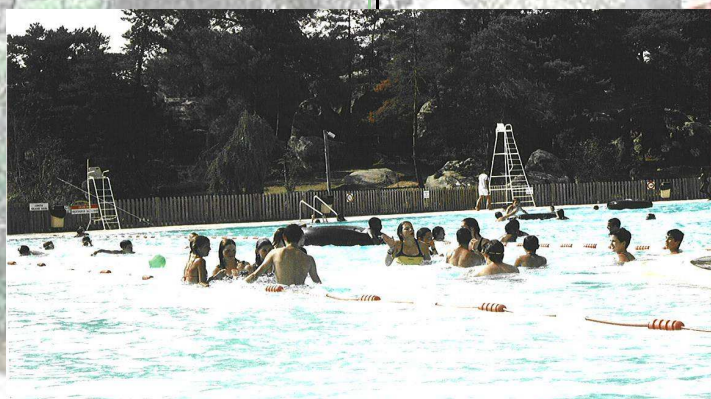
75 jeunes ont fréquenté durant les 6 semaines d'ouverture, le club ados (l'âge moyen est de 14 ans).

Si le public masculin est encore majoritaire (60%), le nombre de filles ne cesse d'augmenter. Le camp en Seine et Marne a même regroupé 10 filles pour 9 garçons, ce qui a eu pour effet de créer de véritables liens entre les participants. Cet esprit d'équipe et la solidarité de ce groupe s'est d'ailleurs poursuivi durant toute la période d'ouverture de la structure.

La réunion de rentrée (mercredi 21 août) a permis d'échanger sur les projets, les besoins et demandes des jeu-

nes pour l'année à venir. Durant cette rencontre, la mise en place d'un « camp d'hiver » ainsi que les moyens d'autofinancer le projet ont longuement été abordés. Au groupe maintenant de faire preuve d'efforts et d'idées afin de concrétiser ce souhait.

Si la saison estivale permet parfois d'être le déclencheur de nouveaux projets, elle favorise également la découverte de nouvelles animations qui sont rarement proposées durant le reste de l'année : paintball, parc Astérix, château Guédelon, sortie Paris, Raid sportif départemental...



Mémo Club Ados *Fonctionnement:*

Structure de loisirs municipale à partir de 12 ans.

Agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aube.

Activités à la carte en journée ou 1/2 journée. Ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires et également les mercredis de 13h30 à 18h30.

Encadrement:

1 directeur, animateur diplômé BEATEP - agent titulaire.

1 ou 2 animatrices diplômées BAFA - agents saisonniers.

Objectifs:

Mettre en place des animations scientifiques, techniques ou sportives, proposer des sorties, des camps, des soirées à thèmes...

Impliquer le jeune de façon volontaire dans l'organisation générale du club ados. Passer du rôle de participant à un projet d'adultes à celui d'acteur d'une action. Favoriser les rencontres inter-jeunes sur la commune, mais également à l'échelle de département.

Didier RENARD
Directeur du Club Ados



Informations mairie

Révision de la liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont reçues au secrétariat de mairie **jusqu'au 31 décembre 2005** pour prendre effet au 1^{er} mars 2006.

Pour vous inscrire, vous devez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour des raisons techniques, il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours de décembre pour procéder à votre inscription sur ladite liste.

Le maire rappelle que les enfants ayant quitté le domicile parental ne peuvent se prévaloir à ce titre de leur qualité de contribuable pour rester inscrit sur la liste électorale de la commune. Il les invite donc à solliciter leur inscription dans la commune de leur nouveau domicile avant le 31 décembre 2005.

Ils peuvent néanmoins rester électeurs à Saint-Lyé, s'ils figurent pour la cinquième fois sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Recensement militaire

Tous les garçons et les filles ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent **leurs 16 ans**. Ils doivent se munir de la carte nationale d'identité en cours de validité et du livret de famille.

Doivent également se faire recenser : les personnes qui deviennent françaises entre 16 et 25 ans, les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Plaque de numéro de rue

Les habitants de la commune qui ne possèdent pas de plaque de numéro de rue sont priés de remplir le coupon-réponse et le retourner au secrétariat de mairie avant le 31 décembre 2005.

✂ -----

Numéro de rue

Nom :

Prénom :

Adresse :

☐ Je désire le numéro

Groupement des anciens sapeurs-pompiers de Paris : adhérer au G.A.S.P.A.

Vous êtes un ancien du Régiment ou de la Brigade, vous résidez dans le département, venez nombreux rejoindre le Groupement des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris du département de l'Aube. Adhérez au G.A.S.P.A., c'est l'occasion de se souvenir du passé, de parler du présent et de discuter de l'avenir de la Brigade, mais c'est aussi créer des liens d'amitié avec les Sapeurs-Pompiers professionnels et Volontaires du département. Prenez contact avec son président: Claude THUON, 2 rue du Pont, 10130 Chessy les Près. Tel 03.25.70.67.56. Port: 06.70.95.89.50.

Paroisse de Saint-Lyé

Le Père André Calon, qui était prêtre de la commune ayant fait falloir ses droits à la retraite, c'est le Père Mathias Sie Kam prêtre originaire de Burkina Faso qui sera à la disposition de notre paroisse pour les prochaines années.

Ramassage des monstres

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le jeudi 3 novembre 2005. Merci des les sortir la veille.

Loto

L'association ASLGEM organise son loto annuel, il aura lieu **le samedi 19 novembre** à la salle des fêtes de Saint-Lyé, à partir de 19h. Restauration et buvette sur place. De nombreux lots à gagner. Pas de réservation.

Evolution du passeport

Deux nouveautés pour les passeports à venir : la photo faciale sera insérée dans un composant électronique, et les empreintes digitales seront intégrées dans le document. Par ailleurs, pour les personnes désirant se rendre aux Etats Unis pour un séjour de moins de trois mois, de nouvelles dispositions sont mises en place à partir du 25 octobre—se renseigner auprès de la mairie

La commune vend

Ancien mobilier de l'école primaire :

10€ la table et la chaise (70 disponibles)

Contactez la mairie pour réservation

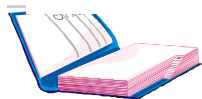
Médailles



La célébration du 14 juillet a été l'occasion d'honorer Monsieur Guy Chevance. Celui-ci s'est vu remettre par le maire actuel, Guy DOUSSOT, la médaille de maire honoraire, accordée après 18 ans de mandats électif au sein de la municipalité. Toute l'équipe municipale actuelle lui adresse ses chaleureuses félicitations

La commune a également honoré comme il se doit, son corps de sapeurs-pompiers volontaires. Les sapeurs-pompiers de Saint Lyé se sont vus remettre un nouveau drapeau.

Les sapeurs-pompiers de Saint-Lyé ont également honoré et décoré deux des leurs: Christian Caillot a reçu la médaille d'argent récompensant 20 années de volontariat dans notre commune et Jérôme Colson a, quant à lui reçu les insignes de caporal au sein du corps des sapeurs-pompiers. Toute la commune leur adresse ses chaleureux compliments.



L'écho du conseil

29 avril 2005

accepte de lancer une procédure de modification et de révision du PLU afin d'apporter d'une part certaines modifications au règlement, et d'autre part d'adapter le PLU à l'aménagement de la future zone artisanale de l'Etang

Attribue le logement laissé vacant par la directrice de l'école primaire à de nouveaux locataires

Attribue les terres libérées par la succession d'Eric Poyau à différents agriculteurs

- retient la proposition de la société Elabor pour procéder au relevage de tombes dans la cadre de la reprise de concession en terrain commun en état d'abandon.

vote la création d'un poste d'agent d'entretien, afin de pérenniser l'emploi jeune
Choisit la SEDA pour exercer la mission de délégation de maîtrise d'ouvrage dans la zone artisanale de l'Etang

Choisit la SEDA pour exercer la mission de délégation de maîtrise d'ouvrage dans la zone artisanale de l'Etang

- accepte le principe de l'aliénation de la seconde partie de la Voie du Bois, pour permettre

à la société France Immo de réaliser la suite du lotissement des Orges Foins,

- accepte d'augmenter de 2.2 %, à compter du 1^{er} septembre 2005 le prix du repas au restaurant scolaire,

1 enfant	:3,55 €,
2 enfants	:3,48 €,
3 enfants	:3,32 €,
extérieurs	:5,16 €.



écorez vos maisons

Coupon réponse Maisons décorées

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil municipal invite Lyotains et Evêchats à parer leur maison.

Un jury passera dans la semaine de du 25 décembre au 1er janvier et attribuera des récompenses!

Merci de retourner votre coupon réponse à la mairie avant le 15 décembre 2005.



Marché de Noël



**Le marché de Noël aura lieu
le samedi 3 décembre de 15h à 19h et le
dimanche 4 décembre de 10h à 18h.**

De nombreux exposants vous attendent, vous y trouverez, bières, escargots, pains spéciaux, tableaux en 3D, confitures, conserves, fleurs, bijoux et objets de décoration, peinture, vins, broderies, puzzle en bois, poterie, encadrement de tableaux, paniers garnis, huîtres etc.....

Les colis de Noël des anciens

Comme chaque année, le centre communal d'action social offre à nos anciens de plus de 70 ans un colis de Noël (colis simple ou colis couple).

Cette année les membres du CCAS ont choisi de vous offrir des colis de la société « Le palais fermier » de Grange l'Evêque.

La distribution des colis se fera les :

- Lundi 19 décembre
- Mardi 20 décembre
- Mercredi 21 décembre

de 14 h à 17 h à la salle des cérémonies de l'Hôtel de Ville.



Toutes les personnes concernées recevront un courrier avec lequel elles devront se présenter à la mairie aux dates de permanences indiquées ci-dessus afin de pouvoir retirer leur colis.



Le Noël des enfants

La commune organise son arbre de Noël pour les enfants de Saint-Lyé et Grange l'Evêque, le mercredi 14 décembre.

Les enfants âgés de 2 à 11 ans sont invités à assister au spectacle de clowns de l'association Sharry Pan's.

Rendez vous à la salle des fêtes à 15h pour le spectacle. Cet après midi récréatif sera suivi d'un goûter et de la visite du Père Noël.



Coupon réponse arbre de Noël du mercredi 7 décembre

Je m'appelle :

Nom et Prénom :

Age :

Nom et Prénom :

Age :

Nom et Prénom :

Age :

Je participe à l'après midi récréatif.

Mais je suis petit(e), alors je serai accompagné(e)
d'un(e) grand(e) : ☐ Oui ☐ Non



Le Noël de la maison des grenouilles

Sandrine et « sa maison des grenouilles » invitent les enfants non scolarisés, accompagnés de leurs parents ou nourrices, au goûter de Noël qui leur sera offert au centre de loisirs. Celui ci aura lieu le 13 décembre à partir de 9h. Le Père Noël sera présent!

Coupon réponse arbre de Noël du mercredi 7 décembre

Je m'appelle :

Nom et Prénom :

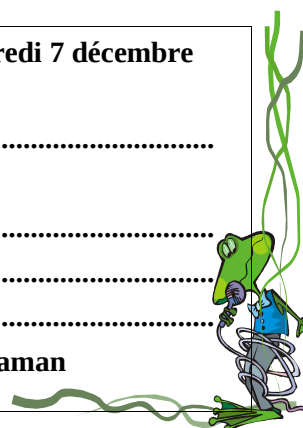
Je viens avec :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom :

☐ Je suis nounou ☐ Je suis papa ou maman



Le père Noël en calèche



Samedi 24 décembre

Le Père Noël passera dans « les calèches de Fil au Vent » de 14h à 17h dans les rues de la commune, avec des friandises.



Voici son parcours:

Départ: Esplanade de l'hôtel de ville, avenue de la

Gare, rue Noteau, rue de la Garenne, rue Alagiraude, avenue de la Gare, rue des Cortins, rue du Calvaire, passage de la Jonchère, rue de la Jonchère, rue du Calvaire, rue de Mantenay, rue Jeanne d'Arc, rue de la Libération, rue aux Mûres, rues des Mûriers, rue aux Mûres, rue de la Libération, rue des Maisons Brûlées, rue des Héros de la Résistance, rue

Jeanne d'Arc, place de l'Église, rue Henri Rodin, rue du Moulin, rue des Hauts du Moulin, rue du Moulin, rue de Riancey, rue de Champêtre, rue Général de Gaulle, rue de la Reine Blanche, rue Claude Debussy, rue des Orges Foins, rue Général de Gaulle, rue des Gravière, voie Chaire, rue Général de Gaulle, esplanade de l'hôtel de ville (terminus).



La rentrée scolaire

C'est le 2 septembre que 82 bambins ont pris le chemin de l'école maternelle.

Mme Chatelain, nouvelle directrice remplace Mme Donzé partie en retraite. Mme Chatelain est enseignante depuis 32 ans. Elle a exercé en Seine et Marne, à Paris, dans les Yvelines, à Evreux. Elle est dans l'Aube depuis 9 ans et a enseigné précédemment à Villenauxe la Grande. A Saint-Lyé, elle est responsable de la grande section, 26 élèves. 26 petits nouveaux ont Mme Malgouyres comme enseignante et Mme

Schneider est responsable de la moyenne section, 30 enfants.

A l'école primaire, 160 élèves sont accueillis cette année. Madame Bastos, directrice, assure l'enseignement d'une classe de CM1 composé de 25 élèves. Les

adjoints sont, en CP, Mme Per-tois (23 élèves), en CP/CE1 Mme Colson (21 élèves), en CE1/CE2 Mme Rousseau (22 élèves), en CE2 Mme Polaert, (24 élèves), en CM1/CM2, Melle Bytebier (20 élèves) et en CM2, M. Schneider (25 élèves). M.

Prudhomme assure le quart temps de décharge de direction pour Mme Bastos et un quart temps dans la classe de Mme Polaert qui travaille à 80%.

Bienvenue à Mesdames Chatelain et Colson, bonne année scolaire à tous les enseignants.



Du nouveau à la Bibliothèque

Afin de réserver un meilleur accueil et développer les activités liées à la bibliothèque, madame Chevalier a intégré officiellement les services communaux en tant que responsable de la bibliothèque municipale. Elle bénéficie d'un contrat d'accompagnement à l'emploi.

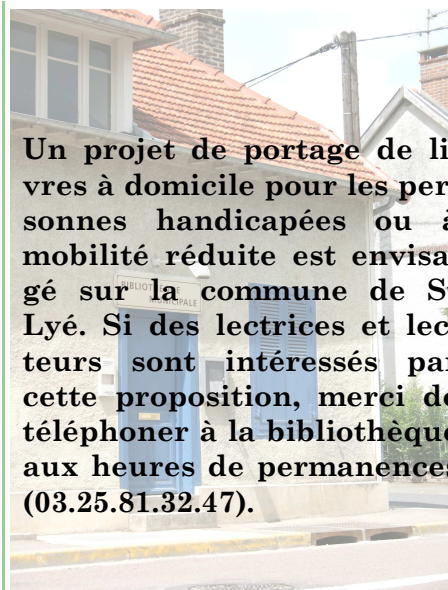
La bibliothèque va élargir ses heures d'ouverture au public :

Lundi : 15h30 à 17h30, mercredi : 11h à 12h et 15h à 17h30, jeudi : 17h30 à 19h, samedi : 13h30 à 15h.

La bibliothèque est ouverte à tous, l'inscription est gratuite.

Le prêt est consenti pour une durée de 3 semaines, aussi nous demandons aux lecteurs de respecter ce délai afin d'éviter les lettres de rappel. Si un livre n'est pas terminé, il y a possibilité de prolonger le prêt, mais il faut avertir la bibliothèque.

Nous remercions les personnes pour les dons de livres, mais en raison du manque de place, nous n'accepterons que les livres en bon état.



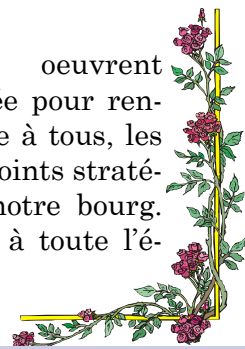
Un projet de portage de livres à domicile pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite est envisagé sur la commune de St Lyé. Si des lectrices et lecteurs sont intéressés par cette proposition, merci de téléphoner à la bibliothèque aux heures de permanences (03.25.81.32.47).

Fleurissement



Notre commune a été primée pour la deuxième année consécutive au concours de fleurissement départemental. Ce prix vient récompenser le travail de patience des jardiniers, employés commu-

naux qui oeuvrent toute l'année pour rendre agréable à tous, les entrées et points stratégiques de notre bourg. Félicitation à toute l'équipe.



Grange l'Evêque : Compte rendu

Dans sa séance du 24 mai

Le comité syndical a voté la décision modificative n°1 qui consiste à des virements de crédits de compte à compte. Il a également sollicité une subvention auprès du conseil général pour l'aider à financer les travaux de l'école primaire dont le montant est fixé à 36 000 €.

Et dans celle du 20 septembre

Il a accepté de contracter un emprunt de 67 000 € pour financer les investissements 2005, conformément au vote du budget, dont essentiellement les travaux de conformité à l'école primaire. C'est la caisse d'épargne qui a été retenue pour un taux de

2.70 % sur 7 ans .

Il a voté les termes de la nouvelle convention à passer dans le cadre de l'entente intercommunale qui prévoit la prise en charge par les communes adhérentes, des frais de secrétariat supportés par la commune de Dierrey-Saint-Julien.

Ordures Ménagères

Le comité syndical institue la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le hameau de Grange l'Evêque

La loi du 12 juillet 1999 relative à la coopération intercommunale a fixé les règles d'organisation du service d'élimination des déchets ménagers à l'échelon intercommunal ainsi que son financement.

Un principe est alors posé : c'est la collectivité qui détient la compétence liée à la collecte des ordures ménagères qui en assure le financement.

Les communes ont bénéficié d'un régime transitoire jusqu'au 31 décembre 2005.

Au 1er janvier 2006, toutes les collectivités doivent appliquer ces dispositions.

Le syndicat de Grange l'Evêque est concerné par cette mesure législative.

Jusqu'à présent, le syndicat gérait la collecte des OM, par le biais de l'entente, et les communes de Macey et Saint Lyé collectaient la taxe auprès des habitants du hameau. Elles la « versaient » au syndicat par l'intermédiaire de leur contribution annuelle .

À compter du 1er janvier 2006, c'est donc le syndicat

qui devra collecter celle-ci, puisque c'est lui qui organise la collecte des OM.

En conséquence, le comité syndical réuni le 12 octobre a donc décidé d'instaurer à compter du 1er janvier 2006 la taxe sur l'ensemble du hameau (partie Saint Lyé et Macey).

Le taux sera fixé par le comité syndical lors d'une délibération qui sera prise à l'occasion de l'élaboration du budget primitif 2006 après notification de la base d'imposition à prendre en compte par les services fiscaux.

Tout laisse penser toutefois à ce jour, que la recette attendue ne couvrira pas la dépense, d'où la nécessité vraisemblablement d'augmenter le taux de la taxe en question, qui sera unifiée sur l'ensemble du hameau.



Etat civil

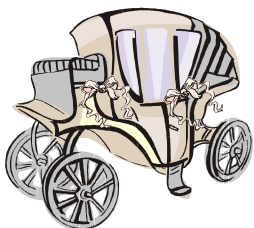
Naissances* :

Maximilien PARISOT le 15 juin
Matias ROLLIN le 25 juin
Léa MORIN le 12 juillet
Orane TOUREK le 2 août
Timothé LANDREAT le 10 septembre
Kylan PARISON le 14 septembre
Alicia ADAM le 28 septembre
Sarah BRIQUET le 4 octobre



Mariages* :

Jérôme VAILLANT et Nathalie MARY le 7 mai
Ludovic GONCALVES et Sabrina RIBEIRO le 28 mai
Fabrice TOURNEUX et Nora BENISSA le 11 juin
Christian CAILLOT et Brigitte MOIZANT le 18 juin
Franck BARDIN et Audrey SCHWARTZ le 9 juillet



Alain HELIOT et Iléna DA SILVA le 23 juillet

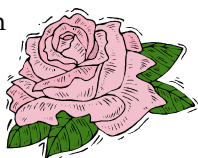
Christophe LEGRAS et Edwige PARISOT-RONGVEAUX le 23 juillet

Cyrille CUISIN et Laetissia MOLIERE le 30 juillet

Jérôme VICTORIO et Caroline LALLEMENT le 13 août
Fabrice LITZLER et Caroline DOUCET le 10 septembre
Claude TANNEVART et Gisèle GARCIA le 10 septembre
Stéphane KOOTSTRA et Thécie RIN le 24 septembre

Décès* :

Adèle RICHARD le 7 mai
Georges FRISSONG le 17 mai
Bernard BERGER le 17 juin
Corinne DE GUGLIELMO le 17 juin
Maurice VALLOIS le 7 juillet
Claudette COMAITA le 25 juillet
Philippe POLETTE le 2 septembre
Mireille DIELEMAN le 13 septembre
Jacques DUSSAUSOIS le 23 septembre



***Seules les personnes recensées dans nos registres
sont retranscrites dans l'état civil du bulletin**

Agenda des associations



Samedi 5 novembre

Repas choucroute du Pilaout
(*Club des Myosotis*)

Samedi 5 et Dimanche 6 novembre

Soirée cabaret à la salle des fêtes (*Capi-Milos*)

Vendredi 11 novembre

Armistice 14/18. Rassemblement au cimetière à 10h15, à 10h45 à l'école et à 11h cérémonie au monument aux morts (*Amicale des anciens combattants et démobilisés*)

Samedi 19 novembre

Loto à 19h à la salle des fêtes (*ASLGEM*)

Samedi 26 novembre

Soirée choucroute à Ste Maure (*Essor Sportif et Culturel du Melda*)

Lundi 5 décembre

Hommage aux morts d'AFN. Rassemblement au monument aux morts à 18h30.
(*Amicale des anciens combattants et démobilisés*)



Numéros utiles

Mairie	03 25 76 60 07
Police municipale	03 25 76 24 62
Mairie annexe	
Grange l'Evêque.....	03 25 76 65 25
<i>Uniquement les vendredis de 18h à 19h</i>	
<i>Ecoles de Saint-Lyé</i>	
Maternelle.....	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
<i>Ecoles de Grange l'Evêque</i>	
Maternelle.....	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
Centre de loisirs.....	03 25 76 61 92
Club ados.....	03 25 76 89 17
Bibliothèque.....	03 25 81 32 47
Point social.....	03 25 76 12 91
Conciliateur	03 25 76 63 24
Dépannage électricité.....	08 10 33 30 10
Dépannage Gaz	03 25 74 88 30
<i>Service d'urgence</i>	
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu.....	15